

Un mot sur les logements sociaux du PLU, pour rétablir la vérité :

- A ce jour, notre commune a dépassé les 3500 habitants et à l'obligation de construire 20% du total des résidences principales en logement social. Concrètement il y a 1400 résidences principales à Saint Paul, il faudra construire 280 logements sociaux sur une durée de 20 ans, soit 14 logements sociaux par an. Le calcul des résidences principales est effectué par l'INSEE (recensement) et la DGI.
- Si la commune ne met pas en œuvre les logements sociaux (planification d'emplacement sur le PLU) elle devra s'acquitter d'une pénalité annuelle qui est de 150€ par logement non construit. Si notre commune ne construisait aucun logement social dans les 20 prochaines années, elle paierait à terme une amende 150€x280 soit 42000€ annuel en 2032 ! Ni plus ni moins que 2 concerts à la courtine organisé par Mr Buron pour son plaisir...
- La loi qui est difficilement applicable dans certaines communes comme la nôtre, permet après négociation avec la préfecture d'avoir un nombre de logements sociaux revus nettement à la baisse, ce que nous explique notre premier magistrat dans sa gazette du mois de décembre. Après négociation il devrait avoir une obligation quasiment de la moitié de ce que prévoyait initialement la loi, par conséquent de 14, nous devrions construire 8 logements par an pour ne pas à avoir de pénalité ou 160 en 20 ans.
- L'esthétique du logement social n'est nullement remise en cause, le problème étant la concentration de ces logements. Une évidence même, il est plus facile de vendre sa propriété et à de meilleur condition lorsqu'elle n'a pas à proximité des logements sociaux. Pour les personnes concernées, c'est légitime de protéger son patrimoine.
- A ce titre l'association a fait le 12 octobre, la proposition au commissaire enquêteur Cadier pour éviter la concentration des logements sociaux, de construire sur le terrain référencé AN 228. Ce terrain très grand peut en accueillir 27. Il est situé sous la villa de notre maire et lui appartient. Cette proposition nous est apparue opportune étant donné que l'exemple doit venir d'en haut et que Mr Buron nous fait la leçon en disant sur la gazette financé avec notre argent public « que les personnes ne sont pas contre les logements sociaux mais elles les veulent très loin de leur propriété » ! Ce qui est apparemment son cas, car Mr Cadier nous a dit « qu'il avait vu ce terrain non construit, mais qu'il appartenait au maire » avec un grand sourire plutôt évocateur.
- Le maire nous écrit au travers de sa gazette pour effrayer ce qui n'aurait pas pris le temps de lire les lois SRU et Duflot (certainement la quasi-totalité du conseil municipal entre autre), anticiper leur décret d'application qui porte le coefficient de 20 à 25%, les pénalités de 150€ à 750€, argumentant pour clore le débat que si la commune ne faisait pas de logements sociaux cela aurait une incidence de 250000€ sur le budget (ce montant ne correspond à rien voir le vrai calcul ci-dessus de la supposée amande dans 20 ans) et d'une supposée augmentation des impôts locaux de 12%...

**Source : CASA au 04 89 87 70 00 Direction habitat Logement /INSEE/ LOI SRU /LOI DUFLOT
Gazette Municipale octobre et décembre 2012**

De source proche du dossier (Jean Pierre Camilla 1^{er} adjoint à la mairie de Saint Paul de Vence), Mr Le chapelain n'est plus dépressif. Il s'apprêterait même à partir à l'assaut de la mairie à 71 ans... (le remplacement des élites semble difficile à Saint Paul). Nous souhaitons savoir si Mr Le chapelain a de nouveau fait un pacte et avec qui, concernant le partage de la mairie. Mr Le chapelain plus d'accords farfelus derrière le dos des Saint Paulois !!!

Bulletin d'adhésion

Membre actif : 20 €

Membre bienfaiteur : 50 €

Contacter le bureau par Mail : bureau@associationsaintpaul.fr

Christophe au 0623173990 ou Brigitte au 0611581902

Uneasy with French language? Please call Yves at 06 26 93 32 72;
you are welcome to join us.

LETTER D'INFORMATION N°5

Janvier 2013



ASSOCIATION DES QUARTIERS DE SAINT PAUL, FUMERATES – GARDETTES, ET DE SES AMIS

www.associationsaintpaul.fr

Association déclarée à la sous préfecture de Grasse sous le numéro W061002852

Siège social : 2224, chemin des fumerates – 06570 Saint Paul de Vence

Contact : 06 23 17 39 90 / info@associationsaintpaul.fr

EDITORIAL

Le conseil d'administration et son président Christophe Issagarre vous présentent leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2013. Pour faire un petit résumé de cette année 2012 qui a vu l'essor de notre association, désormais bien encrée dans le paysage Saint Paulois, structurée, réactive à l'actualité, proposant de nombreuses activités sportives, d'échanges, de repas mensuels, de sorties, d'achats groupés, de découvertes culinaires internationales, participant aux manifestations de notre village tout en ayant une vigilance particulière sur les dépenses souvent non maîtrisées des deniers publics par nos élus, ainsi qu'une gestion communale plus qu'obscur. Le Bureau de l'association.

Y-a-t-il des passes droits pour certains de nos élus ? A vous de juger...

L'abolition des priviléges le 4 août 1789 est sans aucun doute le fait majeur de la révolution Française. Deux siècles plus tard, nous pouvons constater avec déception que ces priviléges demeurent à Saint Paul.

En effet, le maire et les conseillers municipaux ont remplacé les seigneurs en instaurant de nouveaux priviléges. Prenons par exemple le seigneur Chevalier qui fraîchement élu demande au seigneur supérieur Buron que les véhicules puissent stationner devant son commerce d'apothicaire sans que ses clients n'encourent la foudre de la maréchaussée.

Chose demandée, chose aussitôt faite ... Par le biais d'un panneau indiquant « urgence pharmacie », ce dernier obtient le droit pour ses clients de stationner.

Pas d'arrêté municipal, pas de définition de cette urgence pharmacie, ce qui ouvre le fait de créer un privilège à un nanti, engendre une continue pagaille au rond point sainte claire.

Était-il possible de faire autrement ?

Oui bien entendu, dans une démocratie la solution est souvent simple. Il suffit d'accorder au pharmacien s'il le désire 2 ou 3 emplacements au début du chemin des gardettes (à 20m de la pharmacie) pour que ses clients puissent stationner le temps de leur achat.

Evidemment il doit y avoir un dédommagement de l'utilisation de ces places qui doit être de l'ordre de ce que rapporte l'horodateur pour celles ci. Cela ne devrait par conséquent poser aucun problème quand on connaît la légendaire générosité de notre pharmacien.

Restera alors à la maréchaussée de verbaliser les contrevenants afin que l'ordre revienne au rond point sainte claire.



La démocratie selon nos élus...

Mme Snyder possède une propriété au chemin de la bastide rouge, conseillère municipale depuis 2008 (désigné délégué titulaire par le conseil municipal), demeure très discrète, ne fréquentant que trop peu notre si belle commune ... et pour cause si tôt élue si tôt elle déménage pour les USA et a assisté seulement à 3 conseils municipaux entre mars et juin 2008. Elle aurait pu démissionner n'étant plus un acteur de la vie communale, mais pas du tout, une voix absente au conseil municipal de Saint Paul peut toujours servir... Pour preuve, un an plus tard en juin 2009 elle apparaît en donnant pour la première fois une procuration pour un vote important sur le changement de nom du village ... c'est gagné le village change de nom, merci Mme Snyder. Puis plus de nouvelle pendant deux ans et demi... Mystère, a-t-elle disparue ? Mais non, un vote crucial a lieu au conseil municipal en ce 14 novembre 2011 pour le changement de maire, normalement sans surprise car chaque individu ne doit en principe avoir qu'une seule parole, et de nouveau la revoilà présente par procuration... Buron est sauvé ... Monsieur Le chapelain dépassé et déprimé, voilà qui sont nos élus ! Une belle leçon de morale et de démocratie vient de se dérouler dans notre si paisible village.

NOTRE ASSOCIATION ORGANISE TOUS LES MOIS DES MANIFESTATIONS CULINAIRES, CONCOURS, SORTIES ET PARTICIPE A LA VIE LOCALE DE NOTRE VILLAGE



Nous organisons la fête des voisins, concours de boules, repas découvertes, participons à la vie locale et extra communale ... N'hésitez pas à nous rejoindre pour y participer et donner votre avis ...